



AFFAIRE LILI BON PLAN : Arnaque sur les réseaux sociaux

Conseils pratiques publié le **04/04/2019**, vu **5340 fois**, Auteur : [LAZARÈGUE AVOCATS](#)

Une arnaque a été organisée à partir des réseaux sociaux Snapchat et Instagram. Elle consistait dans l'offre de voyages, téléphones portables, cartes cadeaux ... à des prix avantageux. Des actions pénales et civiles conjointes peuvent être mises en oeuvre pour recouvrer les paiements.

Appel à victimes : Arnaque Lili Bon Plan

Une escroquerie a été organisée à partir des réseaux sociaux

Elle consistait en la diffusion d'offres promotionnelles avantageuses (voyages, téléphones portables, cartes cadeaux...) conduisant les victimes à remettre de l'argent sans qu'elles reçoivent la contrepartie promise.

Les paiements étaient réalisés par virements sur des comptes bancaires basés à l'étranger.

DES ACTIONS PÉNALES ET CIVILES CONJOINTES PEUVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE POUR RECOURRER LES PAIEMENTS ET CONDAMNER LES AUTEURS

Lorsque plusieurs personnes ont subi des préjudices individuels causés par le fait d'un même auteur et qui ont une origine commune, il est utile de regrouper les actions.

L'ACTION CONJOINTE PERMET AUX VICTIMES :

- 1. DE FAIRE DES ÉCONOMIES ;**
- 2. DE REGROUPER LES INFORMATIONS UTILES À L'ENQUÊTE ;**
- 3. DONNE DU POIDS AUX NÉGOCIATIONS QUE L'AVOCAT ENTAMERA DEVANT LE JUGE CHARGÉ DE L'ENQUÊTE.**

Si vous avez été victime d'une de ces offres, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions étudier votre dossier* : alexandre@lazarègue-avocats.com ou au numéro de téléphone suivant : 01.84.88.95.59.

Je suis à votre disposition pour toute action ou information.

Maître Alexandre LAZARÈGUE,

222 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

alexandre@lazaregue-avocats.com

<https://www.lazaregue-avocats.com>

**étude préalable de dossier gratuit.*